

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, HAREN, BARBIER, PEUVOT, GALLAND, BEAUGER, BOONE, LE LAGADEC, HOLLINGUE, VAN GOETHEM E., FERNANDES, GRISON, DEBUIRE, DECAUX.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal, ce dernier appelle les observations suivantes :

Madame BOONE déclare qu'il est noté dans le compte rendu que Monsieur le Maire va procéder à une demande de rendez-vous auprès de la communauté de communes Somme Sud Ouest et que Monsieur GALLAND sera mandaté pour ce rendez-vous. Elle précise que ce n'est pas le directeur qu'il faut rencontrer mais le président et que de plus Monsieur GALLAND n'a pas à être mandaté puisque cela n'a pas été voté au conseil municipal. Monsieur Le Maire approuve cette observation.

Madame BOONE se dit surprise, lors de la parution du journal local, que le plan de circulation décrit aux habitants du village ne soit pas le même que celui voté en conseil municipal. Après relecture des notes prises lors de la séance du 13 février 2021 il apparaît que ce plan correspond au vote. Néanmoins Monsieur le Maire précise que ce plan pourrait être évolutif dans les années à venir.

Monsieur Le Maire profite de cette discussion sur le plan de circulation pour évoquer une discussion avec un habitant du village qui l'interpellait sur le fait que le sens unique de la rue GAMBETTA ne démarre qu'après sa ferme invoquant un « privilège ». Monsieur HOLLINGUE, présent lors de cette discussion rappelle qu'aucun engin agricole ne pourrait circuler convenablement dans la rue GAMBETTA. Cela est une question de bon sens.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ETUDIER LA FAISABILITE D'UN DEPART DE LA CCALN

Monsieur le Maire expose que pour mettre la pression à la CCALN il souhaite rencontrer le président de la Communauté de communes Somme Sud Ouest (CC2O).

Madame BOONE se déclare opposée à ce projet.

Monsieur Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de voter pour ou contre le départ de la CCALN mais d'un vote l'autorisant à rencontrer d'autres présidents de communautés de communes afin de montrer au président de la CCALN notre désaccord sur les multiples augmentations de charges qui affaiblissent le budget de la commune. Madame BOONE ne comprenant pas à priori les explications de Monsieur le Maire, Monsieur LE LAGADEC réitère en expliquant que ce vote est juste pour faire une étude et non pour voter le départ de la CCALN.

Monsieur le Maire procède au vote :	POUR :	14
	CONTRE :	0
	ABSTENTION :	1

La délibération est adoptée.

POINT SUR LE TRANSFERT COMPETENCE S.D.I.S.

Monsieur Le Maire relate que la CCALN demande à ce que soit revoté le transfert de la compétence SDISS dans la mesure où lors du précédent vote, le président de la CCALN estime que les conseils municipaux n'avaient pas connaissance du fait qu'une abstention équivalait à un vote contre lors d'un changement statutaire.

C'est ainsi que lors de la précédente assemblée de la CCALN les délégués ont à nouveau voté majoritairement pour ce transfert de compétence. A compter de cette date, les conseils municipaux ont 90 jours pour statuer sur ce transfert.

Un débat s'instaure au sein du conseil et une décision sera prise lors de la prochaine séance.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA SOUS PREFETE

Monsieur Le maire rapporte que la commune de Jumel est placée en « Réseau Alerte » et qu'à ce titre, il a été convié à un entretien avec la sous-préfète le mardi 19 octobre.

Accompagné de Monsieur HOLLINGUE, ils ont pu découvrir l'analyse financière de la commune faite par la DGFIP ; la commune est en « réseau alerte » concernant son taux d'endettement. Monsieur le Maire a rappelé qu'il y a quelques années le budget communal et le budget « lotissement » ont été fusionnés expliquant ce taux d'endettement. Monsieur le Trésorier a lui-même déclaré que ce taux d'endettement était lié à un investissement de 6 logements rentables pour la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur HOLLINGUE ont relaté à la sous-préfète les difficultés engendrées par le désistement de la CCALN sur plusieurs charges (S.D.I.S.S. , Participation scolaire,...) , que de plus aucun investissement n'était prévu par la commune pour le budget 2021.

Si les transferts de compétence devaient aboutir, la commune n'aurait guère d'autres solutions que d'augmenter la fiscalité

La vente d'un actif serait l'un des derniers recours pour équilibrer les budgets futurs si il y avait des projets d'investissements.

Une nouvelle rencontre avec la sous-préfète est prévue en milieu d'année prochaine.

EMBAUCHE DE DEUX CONTRATS P.E.C. (Parcours Emploi Compétence) ET ANALYSE FINANCIERE.

Monsieur le Maire relate que deux salariés ont été embauchés en contrat PEC. Monsieur DEVAUCHELLE Gauthier au service de l'entretien de la commune et Monsieur OURDOUILLIE Jordan au service Périscolaire. Monsieur HOLLINGUE précise que ces deux contrats aidés généreront une économie approximative de 9000 euros par an, soit 4500 euros pour cette année en cours.

DELIBERATION DU PRIX DU REPAS A.L.S.H. POUR UNE VEILLEE PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur HOLLINGUE concernant le prix d'un repas pendant l'A.L.S.H des vacances de la Toussaint. Monsieur HOLLINGUE informe qu'une veillée va être organisée avec les enfants, il propose que les parents participent financièrement à ce repas élaboré par les salariés du périscolaire. Le conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de fixer le prix de ce repas à 3 euros par enfant.

DELIBERATION ACQUISITION T.B.I.

Monsieur le Maire informe qu'un T.B.I. (Tableau Blanc Interactif) devra être inscrit au prochain budget. Ce matériel d'un coût d'environ 3400 euros pourrait être subventionné par différentes aides d'état. Monsieur HOLLINGUE précise également que des ordinateurs pour l'école pourraient être inscrits sur

cette ligne budgétaire. Monsieur GALLAND suggère de demander aux institutrices leurs besoins en matériel numérique et de grouper les achats.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

DELIBERATION PARTICIPATION FRAIS D'UN BUS SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose que les enfants de l'école participeront à une sortie scolaire en décembre ainsi qu'en fin d'année scolaire. Il demande au conseil municipal son accord pour la participation au financement de ces déplacements. Après discussion le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

POINT DE L'ORDINATEUR DE MME BRIOIS

Monsieur le Maire relate que Madame BRIOIS l'a contacté par téléphone pour lui informer que l'ordinateur de l'école resté en sa possession était en panne et qu'elle s'en était débarrassé. Le matériel datant de plus de 8 ans le conseil municipal décide de ne pas donner suite .

EMBAUCHE DE DEUX ANIMATEURS POUR LE CENTRE AERE DE NOVEMBRE

Monsieur HOLLINGUE informe que vu la fréquentation des enfants au centre aéré de novembre (au moins 40 enfants inscrits) il est nécessaire d'embaucher deux vacataires. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

POINT SUR LE TERRAIN DE MADAME BENOIT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HAREN qui souhaite informer le conseil municipal que le terrain détenu par Madame BENOIT Marie Joséphe n'est pas entretenu. Ce terrain sert actuellement de déchetterie pour des citoyens peu scrupuleux. Les arbres poussant sur ce terrain frôlent également les fils des réseaux le surplombant.

Après discussion, le conseil municipal décide qu'un courrier en recommandé sera envoyé au propriétaire de ce terrain lui ordonnant d'entretenir son terrain dans un délai précisé. A défaut de réponse, la commune chargera une entreprise pour effectuer les travaux et enverra la facture à la propriétaire.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur BEAUGER soulève le fait que certaines personnes ont reproché au comité des fêtes d'utiliser à titre gratuit trop fréquemment la salle des fêtes. Il souhaiterait que le conseil municipal délibère sur l'utilisation de la salle des fêtes à titre gratuit ou non pour toutes les associations de la commune.

Monsieur le Maire précise que la salle des fêtes est habituellement loué par des particuliers environ 25 fois par an engendrant une recette d'environ 6000 euros pour la commune.

Monsieur GALLAND intervient en demandant s'il n'y a pas lieu de privilégier plutôt la vie associative que le budget communal.

Après discussion il est décidé à l'unanimité que toutes les associations de la commune de Jumel pourront accéder à la salle des fêtes à titre gratuit, autant de fois qu'elles le souhaitent.

Néanmoins les associations devront informer suffisamment à l'avance la régisseuse pour s'assurer de la disponibilité de la salle des fêtes, tout en favorisant la location aux particuliers.

MISE EN SERVICE DU SITE INTERNET ET INTRAMUROS

Monsieur FERNANDES présente au conseil le site internet qu'il a conçu pour la commune. Ce site est accessible au « www.mairiedejumel.fr ».

En parallèle Monsieur FERNANDES précise que nous pouvons dorénavant accéder également à l'application mobile « INTRAMUROS » qui est en lien avec le site.

Monsieur le Maire demande à ce que les informations sur ce site soient soumises à Monsieur FERNANDES qui les fera valider à la municipalité pour des raisons de confidentialité et de réactivité.

RAPPORT FINANCIER DU COMITE DES FETES

Madame LIEVIN donne le compte-rendu financier de la fête locale au conseil dans la mesure où la majorité des conseillers municipaux ont donné de leur temps pour cette manifestation.

Il en résulte un bénéfice de 1639,57 euros qui seront réinvestis à l'arbre de Noël.

Monsieur BEUGER, président du comité des fêtes, présentera le rapport financier lors d'une prochaine assemblée du comité des fêtes.

Monsieur le Maire ajoute que la commune peut avoir un regard sur les comptes des associations bénéficiaires d'une subvention communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée